



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 11 AVRIL 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce onzième
jour du mois d'avril 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le maire Jacques Marcotte
 Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
 Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Ginette Audet
 Monsieur le surintendant des travaux publics Pierre Roy

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2011
4. Consultation règlement APR-1143
5. Demande de dérogation mineure : 254 route de la Jacques-Cartier
6. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt : Acquisition de machinerie
7. Autorisation de dépense : Inspection par caméra route de la Jacques-Cartier
8. Approbation des plans de relocalisation de l'enseigne à l'entrée de la Ville
9. Candidature 2013 : Journée technique de l'APOM
10. Vente à l'encan d'un camion 6 roues
11. Amendement à la politique de déneigement : chemin Des Ormeaux
12. Achat de deux remorques
13. Éclairage du Parc du bruant à gorge blanche
14. Choix des luminaires : Rond point des aires protégées
15. Lecture et adoption du règlement numéro 1142-2011
16. Lecture et adoption d'un règlement : Acquisition de matériel pour le Service incendie
17. Lecture et adoption d'un règlement : Travaux municipaux rue du Levant
18. Dépôt du certificat procédure d'enregistrement règlement numéro 1144
19. Autorisation de dépense : Travaux publics



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

20. Demande de subvention : Fête nationale
21. Autorisation de dépense : Fête nationale
22. Autorisation de dépense : Rodéo
23. Autorisation de dépense : Formation en sécurité civile
24. Lecture et adoption d'un règlement modifiant le règlement d'imposition
25. Assises annuelles UMQ – 5, 6 et 7 mai 2011
26. Stage en prévention incendie
27. Bail : Stationnement clinique dentaire
28. Démolition de l'immeuble sis au 3 rue Jolicoeur
29. Remboursement des dépenses de petites caisses
30. Dépôt de la liste des engagements financiers
31. Dépôt de la liste des chèques
32. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
33. Bordereau de correspondance
34. Suivi des dossiers par les élus
35. Autres sujets
 - a. Versement au Club social du Service incendie
 - b. Signature du bail avec la SIQ
 - c. Vidange des fosses septiques par la RRGMRP
36. Période de questions
37. Ajournement au mardi 26 avril 2011 à 19 h 30

LE 26 AVRIL 2011

38. Contrat billetech
39. Renouvellement de l'assurance collective
40. Contrat Gestion André Ferland : Été 2011
41. Autres sujets
42. Période de questions
43. Suivi des dossiers par les élus
44. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'avril est ouverte.

176-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 17, 24 et 28.
- Ajouts au point 35. Autres sujets :
 - a. Versement au Club social du Service incendie
 - b. Signature du bail avec la SIQ
 - c. Vidange des fosses septiques par la RRGMRP

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

177-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 28 MARS 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 28 mars 2011
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1143-2011

À la demande de monsieur le maire suppléant Martin Chabot et des membres du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1143-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 44-H.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Laramée-Girard visant à permettre, au 254, route de la Jacques-Cartier, la construction d'un garage isolé en cour arrière de 83,62 mètres carrés au lieu de 65,72 mètres carrés comme exigé en vertu du règlement numéro 623-91.

178-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
254, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Laramée-Girard, nouveau propriétaire du 254, route de la Jacques-Cartier, afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de 83,62 mètres carrés alors que le maximum permis en vertu du règlement numéro 623-91 est de 65,72 mètres carrés;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, en date du 15 février 2011;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de refuser la dérogation mineure demandée par monsieur Mathieu Laramée-Girard et de ne pas autoriser la construction d'un garage isolé en cour arrière de 83,62 mètres carrés au 254, route de la Jacques-Cartier.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier et monsieur le conseiller Yves-J. Grenier.

A voté contre : madame la conseillère Diane Larouche.

ADOPTÉE

179-2011 **LECTURE ET ADOPTION**
D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : ACQUISITION DE MACHINERIE

RÈGLEMENT N° 1148-2011
POURVOYANT À FAIRE L'ACHAT DE VÉHICULES ET
DE MACHINERIE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
ET À AUTORISER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 000 \$
POUR CE FAIRE

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire l'acquisition de véhicules et de machinerie;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 360 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 360 000 \$ pour payer le coût de ces acquisitions;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1148-2011 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1148-2011

ARTICLE 1. Par les présentes, le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues avec équipements, d'un chargeur sur roues avec équipements, d'un fourgon utilitaire et d'un souffleur pour tracteur agricole, le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 24 mars 2011 par M. Pierre Roy, surintendant aux travaux publics de la Ville, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 360 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à l'annexe « A », les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 360 000 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 11^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

180-2011

AUTORISATION DE DÉPENSE :
INSPECTION PAR CAMÉRA

ATTENDU le projet de réhabilitation d'une section de la conduite d'aqueduc le long de la route de la Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il serait judicieux de procéder d'abord à une inspection par caméra sur le tronçon jugé problématique;

ATTENDU l'estimation préliminaire des coûts de cette opération par le directeur des Services techniques, M. Martin Careau;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense ne dépassant pas 10 000 \$ pour procéder à une inspection par caméra d'une section de la conduite d'aqueduc le long de la route de la Jacques-Cartier.

La dépense est imputée au surplus accumulé et sera remboursée par le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de nettoyage.

ADOPTÉE

181-2011

NOUVELLE ENSEIGNE D'ENTRÉE :
PROPOSITION DU MTQ

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accepter la proposition du ministère des Transports du Québec pour la relocalisation de l'enseigne d'entrée sur la route de Fossambault, à la limite de Saint-Augustin-de-Desmaures.

ADOPTÉE

182-2011

JOURNÉE TECHNIQUE DE L'APOM

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, pour présenter la candidature de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la tenue d'une journée technique de l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) en 2013.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

183-2011 VENTE DU VÉHICULE NUMÉRO 63

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la vente du véhicule numéro 63 (camion 6 roues) par vente aux enchères, selon les modalités présentées par le surintendant aux travaux publics et d'autoriser ce dernier à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

184-2011 AMENDEMENT POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT
CHEMIN DES ORMEAUX

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'amender la politique de déneigement afin de changer le niveau de service 4 du chemin des Ormeaux, pour le niveau 3.

ADOPTÉE

185-2011 ACHAT DE DEUX REMORQUES
DE RANGEMENT DE 48 PIEDS

ATTENDU qu'il est nécessaire d'entreposer du matériel pendant la réalisation des travaux du futur garage municipal;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de deux remorques afin d'entreposer plusieurs objets pendant la construction du nouveau garage municipal.

La dépense représentant la somme de 6 000 \$, taxes en sus, est appropriée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

186-2011 AJOUT D'ÉCLAIRAGE
PARC DU BRUANT À GORGE BLANCHE (RUE DU TORRENT)

ATTENDU la demande de citoyens pour de l'éclairage aux abords du sentier piétonnier du parc du Bruant à gorge blanche (rue du Torrent);

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de trois bornes lumineuses à LED aux abords du sentier piétonnier du parc du Bruant à gorge blanche.

Pour ce faire, une dépense n'excédant pas 10 000 \$ est autorisée et la somme est retirée du fonds des parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

187-2011

CHOIX DE LUMINAIRES :
ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES INC.

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'amender l'entente intervenue avec Rond point des aires protégées inc., relativement à un développement domiciliaire de seize lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain, afin de préciser le modèle de luminaires à installer.

Le modèle choisi porte le numéro de code « PROL-T3-108LED-BW-BLK-NO-TRA56 ».

ADOPTÉE

188-2011

LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-2011

RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-2011

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 626-91 DE FAÇON À :

- créer la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H;
 - classifier le résiduel de la zone 127-C, ainsi qu'une partie de la zone 66-C en zone 127-M;
 - prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans les zones 127-M et 139-CN;
 - obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 127-M.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 les règlements de zonage numéro 623-91, de lotissement numéro 624-91 et relatif aux permis et certificats numéro 626-91, et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU que ce conseil juge approprié de créer la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H, classifier le résiduel de la zone 127-C ainsi qu'une portion de la zone 66-C en zone 127-M, prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans les zones 127-M et 139-CN ainsi qu'obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 127-M;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1142-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 février 2011;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mars 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire suppléant, assisté de monsieur le directeur des Services techniques, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement modifié portant le numéro SPR-1142-2011 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 28 mars 2011, cette modification étant de **diminuer** à 4,5 mètres la hauteur maximale des constructions dans la zone 139-CN;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 24 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1142-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-2011

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, le « règlement de lotissement » numéro 624-91 et le « règlement relatif aux permis et certificats » numéro 626-91, de façon à :

- créer la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H,
- classer le résiduel de la zone 127-C, ainsi qu'une portion de la zone 66-C en zone 127-M,
- prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans les zones 127-M et 139-CN;
- obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 127-M.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H et en classifiant le résiduel de la zone 127-C ainsi qu'une portion de la zone 66-C en zone 127-M.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 139-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
 - Un « O » devant le titre « Cn : Conservation »;
 - L'expression « 4,5 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimale (en mètres) »;
 - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière (en mètres) »;
 - L'expression « 2,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale (en mètres) »;
 - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales (en mètres) »;
 - L'expression « 0,35 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».

- Remplacer la zone 127-C par la zone 127-M, pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Hd : Unifamiliale en rangée, bifamiliale jumelée, trifamiliale isolée »;
 - Un « O » devant le titre « Cc : Commerces et services locaux et régionaux »;
 - Un « O » devant le titre « Cd : Commerces et services liés à l'automobile »;
 - Un « O » devant le titre « Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration »;
 - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
 - L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - L'expression « 4,5 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière »;
 - L'expression « 2,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale »;
 - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales »;
 - L'expression « 0,50 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé "Règlement de zonage" sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que les notes suivantes soient ajoutées à la section « Notes » :

Note 13: Aucun bâtiment d'habitation ne peut être implanté à moins de 75 mètres de l'emprise de la route 367.

Note 14: L'usage « garderie » est autorisé dans cette zone.

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que les mentions « N-13 » et « N-14 » soient ajoutées dans la colonne 127-M, à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 7 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624-91 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 139-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Les lettres « LLL » vis-à-vis le titre « RECa ».
- Remplacer la zone 127-C par la zone 127-M, pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Les lettres « DGS » vis-à-vis le titre « Hd »;
 - Les lettres « DGS » vis-à-vis le titre « Cc, Cd, Ce, Cf, Cg »

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ARTICLE 8 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626-91 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 139-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « O » devant le titre « Aucun service »;
 - Un « O » devant le titre « Rue publique ».
- Remplacer la zone 127-C par la zone 127-M, pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « O » devant le titre « Raccordement aqueduc et égouts »;
 - Un « O » devant le titre « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 11^e jour du mois d'avril 2011.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

189-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT :
ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE INCENDIE

REGLEMENT N° 1147-2011
POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LE
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
ET À AUTORISER UN EMPRUNT DE 22 500 \$ POUR CE FAIRE

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire remettre en état la pompe du véhicule 410, et de procéder à l'achat de divers équipements pour le Service de protection contre les incendies;

ATTENDU que ces projets sont inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2011;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 22 500 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces acquisitions;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1147-2011 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1147-2011

ARTICLE 1 Par les présentes, le conseil est autorisé à effectuer les acquisitions suivantes et à procéder à la remise en état de la pompe du véhicule 410 du Service de protection contre les incendies :

- Achat de deux vêtements de combat deux pièces;
- Achat d'un ventilateur à pression positive électrique;
- Achat d'un inducteur à mousse de classe B;
- Achat d'un treuil pour espace clos;
- Achat d'un appareil pour la vérification des tuyaux incendie;

tel qu'il appert de l'estimation détaillée, incluant les frais et les taxes nettes, préparée par monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, jointe au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 22 500 \$, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 22 500 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville, suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 11^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2011.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

DÉPÔT DU CERTIFICAT
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 1144-2011

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1144-2011 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

190-2011

AUTORISATION DE DÉPENSE :
TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la recommandation des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 6 145 \$, taxes en sus, pour l'achat de pneus pour les véhicules numéros 34, 36, 37 et 47.

La dépense, taxes nettes incluses, est répartie de la façon suivante :

- poste budgétaire numéro 02-330-00-525 4 462 \$
- poste budgétaire numéro 02-320-00-525 2 231 \$

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

191-2011

DEMANDE DE SUBVENTION :
FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à formuler une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec 2011 mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir en collaboration avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois.

ADOPTÉE

192-2011

AUTORISATION DE DÉPENSES :
FÊTE NATIONALE

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 7 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à effectuer les dépenses et à signer les contrats suivants, dans le cadre de la Fête nationale :

- Pour la fourniture de l'éclairage et de la sonorisation avec Sonorisation Daniel Tanguay pour un montant de 2 121,04 \$ taxes nettes incluses;
- Pour le spectacle pyrotechnique, conformément à l'entente de 2 ans, avec Pyromax pyrotechnie inc. pour un montant de 8 202 \$ taxes nettes incluses.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-90-447.

ADOPTÉE

193-2011

AUTORISATION DE DÉPENSES :
RODÉO 2011

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 7 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à effectuer une dépense de 14 105,79 \$ taxes nettes incluses, pour la location d'estrades et de clôtures à Groupe Blondeau inc.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-519.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

194-2011

AUTORISATION DE DÉPENSE
FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 8 avril 2011;

ATTENDU que la formation recommandée est donnée par la Croix-Rouge et a reçu l'agrément du ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 900 \$ incluant les taxes nettes, pour l'inscription de trois employés à une formation en sécurité civile (Centre de coordination).

Les employés visés sont : M. Pierre Beaumont, Mme Marie-Josée Langlois et Mme Lise Langlois.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-230-00-454, après un transfert de 900 \$ du poste budgétaire numéro 02-230-00-419.

ADOPTÉE

195-2011

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil délègue monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, pour participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 5, 6 et 7 mai prochain.

Les coûts d'inscription de 860 \$ par personne, les frais de séjour et les frais de déplacement pour monsieur le maire sont appropriés à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-339 (frais de représentation).

Ceux du directeur général et secrétaire-trésorier sont appropriés au poste budgétaire numéro 02-190-00-349 (congrès et colloque).

ADOPTÉE

196-2011

STAGE EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 6 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Étienne Labonté-Jolin à effectuer un stage en prévention incendie au Service de protection contre les incendies, pour une période de trois semaines à partir du 16 mai 2011.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

197-2011 **LOCATION D'UNITÉS DE STATIONNEMENT
POUR LA CLINIQUE DENTAIRE**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur l'administration générale en date du 17 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil mandate le notaire Mario Boilard pour la préparation d'un bail par lequel la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier loue douze (12) cases de stationnement à Clinique dentaire Stéphanie Fortin, aux conditions suivantes :

- Durée du bail : 1 an renouvelable
- Préavis de non renouvellement : 120 jours
- Loyer : 18 \$ par case, par mois, avant taxes
- Début du bail : A la signature
- Localisation : Terrain de l'ancien poste incendie, 7 route de la Jacques-Cartier
- Plan : A être fourni par les Services techniques.

ADOPTÉE

198-2011 **APPROBATION
DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour les mois de février et mars 2011 et de les rembourser pour un montant total de 69,93 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 6 avril 2011, laquelle comprend 104 commandes au montant de 94 628,51 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mars 2011, laquelle totalise 685 829,15 \$.

199-2011 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2011, laquelle totalise la somme de 53 299,75 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf signale que la date de la consultation sur la planification stratégique et le projet de plan d'urbanisme est maintenue, soit le 21 juin 2011.

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier transmet quelques informations concernant la bibliothèque Anne-Hébert :

À la réunion du Comité de Gestion du mercredi 30 mars 2011, 9 h 30, il a été décidé que compte tenu que les fêtes de la St-Jean et de la Confédération sont un vendredi cette année, la bibliothèque sera fermée les samedis 25 juin et 2 juillet prochains.

Il y a eu un bel échange sur des projets d'activités culturelles à la bibliothèque; des idées sont lancées et le CA y reviendra pour poursuivre leur élaboration.

Monsieur Grenier rappelle les dates du Salon du livre de Québec : du 13 au 17 avril prochain.

200-2011

**VERSEMENT AU CLUB SOCIAL
DU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 11 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de verser la somme de 1 743 \$ au club social du Service incendie, comme prévu au budget.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-00-285.

ADOPTÉE

201-2011

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DE L'AVENANT 1 DU BAIL
POUR LE POSTE-RELAIS DE LA SQ**

ATTENDU que par sa résolution numéro 162-2011, ce conseil autorisait M. Marcel Grenier, directeur général, à signer la lettre d'entente datée du 21 mars 2011, pour le renouvellement du bail 5870-02 avec la Société immobilière du Québec, concernant le poste relais de la Sûreté du Québec;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire monsieur Jacques Marcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, de l'avenant 1 au bail de location intervenu le 18 juillet 2007, aux conditions détaillées à la résolution susmentionnée.

ADOPTÉE

202-2011 **PRISE EN CHARGE PAR LA RRGMRP
DU CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 33-03-2011 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf concernant la prise en charge, par la Régie, du contrat de vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil approuve la résolution susmentionnée et accepte les responsabilités qui sont dévolues à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en regard de ce dossier.

ADOPTÉE

Il est 20 h 53.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

203-2011 **AJOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au mardi 26 avril 2011 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 17.

MARTIN CHABOT
MAIRE SUPPLÉANT

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIER